

Restauration et entretien des mares en forêt

Sans entretien, une mare forestière se comble après quelques dizaines d'années. Sa mise ou remise en valeur procure des bénéfices environnementaux : biologiques, cynégétiques, paysagers...

Ce type d'action participe à l'enrichissement des milieux forestiers dits "associés", facteurs d'équilibre général et de bon fonctionnement de votre forêt.

LUTTER CONTRE LA FERMETURE DES MARES

CONTEXTE

Aujourd'hui, force est de constater que la plupart des mares en forêt ne sont plus entretenues. Cet abandon entraîne une **fermeture progressive de ces "petites étendues d'eau de faible surface"** par boisement des berges et atterrissement. L'accumulation des feuilles et des branches, dont la décomposition "pollue" l'eau (de moins en moins oxygénée) accélère la formation de vase qui peu à peu va combler la mare.

Quel dommage que de voir cette eau noire, peu attirante et sans âme. De se priver de l'explosion de vie que nous offre une mare à chaque printemps !



Source : CRPF N°C Picardie

La richesse et la complexité de l'écosystème qui caractérise les mares méritent toute notre attention. Les maintenir, les améliorer, c'est augmenter le potentiel biologique de nos forêts.

TÉMOIGNAGE

B. C., propriétaire forestier en Sologne du Cher

“ Le débroussaillage d'une mare temporaire sur 0,5 ha a permis le retour d'oiseaux migrateurs comme la bécassine et la sarcelle. Elle regorge de vie au printemps (tritons, insectes, grenouilles). De très belles gentianes pneumonanthe ainsi que de la bruyère à quatre angles y poussent. C'est très joli bien qu'éphémère. Dégager cette mare m'a demandé trois semaines de travail, réalisé avec mes enfants. Signer un contrat Natura 2000 pourrait m'inciter à continuer cette opération.

Laisser se refermer naturellement ces mares ou ces landes humides est un facteur de déséquilibre pour l'ensemble de la forêt. C'est gratifiant de voir la réponse de la nature quand on l'accompagne et respecte son foisonnement.”

Restauration et entretien des mares en forêt

LES INTÉRÊTS D'UNE MARE AU FONCTIONNEMENT OPTIMAL

Exemples :
Parc Naturel Régional,
Groupement d'intérêt
cynégétique, Fédérations
Départementales
des Chasseurs

INTÉRÊTS SYLVICOLES ET ÉCONOMIQUES

- Une mare située dans un site Natura 2000 peut bénéficier, dans le cadre d'un contrat volontaire, d'une aide (100 % des dépenses) pour sa restauration ou son entretien si elle abrite un habitat ou une espèce d'intérêt européen.
- La création est également éligible suivant le cahier des charges précisé dans le document d'objectifs du site.
- **Plusieurs organismes** proposent des conventions pour l'entretien des bords de mare et d'étangs.⁽¹⁾

INTÉRÊTS ENVIRONNEMENTAUX

- Pôle important de biodiversité en forêt, les effets bénéfiques de leur restauration sont clairement mis en évidence (flore et habitat rares notamment).⁽²⁾
- En général dans les deux années qui suivent les travaux on assiste à une colonisation floristique et faunistique spectaculaire !⁽³⁾
- Elles sont également utiles pour leur rôle non négligeable dans la lutte contre les inondations (zones tampons), le ruissellement des eaux de pluie et l'érosion des terres (limitation du débit des fossés).

INTÉRÊTS CYNÉGÉTIQUES

- La présence d'une mare accessible et saine, augmente la valeur refuge de la parcelle pour la faune chassée.
- Les berges en pente douce et ensoleillées offrent une diversité de plantes aquatiques. Elles sont souvent très appréciées du grand gibier et des oiseaux d'eau.
- Cerfs et sangliers recherchent ces points d'eau pour s'abreuver et se souiller.
- Mais les mares aux bordures trop boisées ont une eau qui est moins appréciée.⁽⁴⁾



Fédération départementale des chasseurs de la Somme. Florian Weber

RÉFÉRENCES

1. PNR caps et marais d'Opale, janvier 2009, Guide technique de la mare.
2. Rapport de stage CBNBO, Joubert N., 2003. Étude floristique et phytosociologique des mares situées en zone Natura 2000, cité dans "Rendez-vous technique" ONF N°11 hiver 2006, page 66.
3. ONF, "Rendez vous technique" N°11 hiver 2006. Réhabilitation de mares forestières en forêt domaniale d'Orléans.
4. Action Dynamique Sologne, 2008. Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires. Aménager les points d'eau de la forêt.



CRPF Ile de France Centre

CAS D'UNE MARE COLONISÉE PAR LES ARBRES

LA RESTAURATION

■ D'abord la mise en lumière

Sur les berges profilées en pente douce, une coupe rase est préconisée. Par contre, il vaut mieux ne pas trop toucher aux arbustes situés sur les berges abruptes, car ils limitent l'érosion du sol.

Il est préférable de faire reculer la lisière sur une largeur de 4 à 6 mètres autour de la mare en coupant les arbustes et les petits ligneux, de manière à ralentir le comblement par accumulation de feuilles mortes.

Cf : http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/CSNB_GuideMares_Partie_1.pdf

Période d'intervention : fin août à novembre.

Fréquence : tous les 5 à 10 ans.

■ Puis le curage

Le curage consiste à enlever tous les débris végétaux et la vase sur la moitié ou les deux tiers seulement de la surface, en évitant tout recreusement qui risquerait de percer la couche imperméable du fonds (argile). Les matériaux sortis sont étalés sur la moitié du pourtour ou laissés plusieurs jours sur les berges s'ils doivent être totalement enlevés (recolonisation possible de la mare par les larves d'animaux, les graines et les racines).

En profiter pour curer les fossés d'alimentation et de débordement.

Il est préférable que les berges présentent au moins deux zones en pente douce (< 30 %). À reprofiler le cas échéant.

Période d'intervention : septembre à novembre.

Fréquence : tous les 5 à 10 ans.

L'ENTRETIEN "COURANT"

■ À entreprendre sur une mare commençant à se dégrader

L'entretien d'une mare permet de ralentir le phénomène de comblement. Idéalement, il faudrait retirer toutes les branches et troncs d'arbres tombés dans l'eau, débroussailler les berges et éventuellement faucher la végétation aquatique envahissante.

Période d'intervention : septembre à novembre.

Fréquence : tous les 4 à 5 ans.



Indiquer ces milieux aux exploitants forestiers, ne pas encombrer les mares et les fossés avec les rémanents (houppiers, branchages, billons de franchissements des fossés).

La réglementation oblige d'évacuer les boues de curage en dehors de la zone humide, en évitant donc les berges de la mare. Si cela n'est pas fait, l'action peut être assimilée à un remblai de zones humides. *Se rapprocher de la mairie et des services de l'ONEMA ou Police de l'eau avant de réaliser une action de curage afin d'être en conformité avec la réglementation.*

TÉMOIGNAGE

Julie Vancayzeele Robilliard,
Parc Naturel Régional des Caps
et Marais d'Opale

“ Le PNR travaille depuis 2000 sur un programme de création et restauration de mares. L'objectif est de maintenir la biodiversité des mares en favorisant les usages historiques qui garantissent l'entretien à long terme. Les différents usages sont : l'abreuvement du bétail ou de la faune sauvage, la lutte contre le ruissellement ou les inondations... Le technicien du Parc sollicite les exploitants et propriétaires dans les secteurs déficitaires en mares.

L'entretien ou la création des mares répondent à un cahier des charges.

Le programme prend en charge 80 % des frais de création ou de restauration. Un inventaire a permis de constater que sur les 89 projets réalisés entre 2008 à 2011, nous avons 70 % des mares colonisées par 9 espèces d'amphibiens différentes dont le Pélodyte ponctué ou encore l'Alyte accoucheur et 33 % des mares colonisées par 12 espèces d'odonates différentes dont l'Agrion mignon et le Sympetrum vulgaire. Ainsi, on constate un retour positif et rapide des opérations menées pour la biodiversité du territoire.”

EXEMPLE CHIFFRÉ D'UNE RESTAURATION

RESTAURATION D'UNE MARE D'ENVIRON 500 M² (30 M DE LONG X 15 M DE LARGE)

ÉTAPE 1 : ÉLAGAGE DES ARBRES PENCHANT DU CÔTÉ MARE

Moyen humain	4 ouvriers durant 2 journées	
Matériel utilisé	Tronçonneuse, débroussailleuse et petit tracteur pour le débardage	
	Coût de l'action	2 500 €

ÉTAPE 2 : REPROFILAGE DES BERGES ET CURAGE GÉNÉRAL

Moyen humain	1 ouvrier pendant 1/2 journée	
Matériel utilisé	Mini-pelle sur chenille	
	Coût de l'action	500 €

Le temps nécessaire pour une mare de taille moyenne (diamètre 25 à 30 m) est d'environ 4 heures de pelle mécanique. Ce chiffre varie en fonction des conditions d'accès du pourtour.



Avant travaux



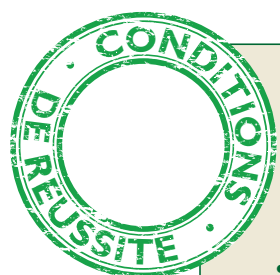
Après l'étape 1



Après l'étape 2



Fin de restauration



- Lors d'un curage, pour maintenir la vie existante, l'idéal est d'intervenir en 2 fois (deux années consécutives) en ne retirant vase et débits végétaux que sur la moitié voir les deux tiers de la surface.
- La **période d'intervention** à privilégier se situe de **fin août jusqu'en novembre**, voire décembre si le temps est sec, avant les grosses pluies.
 - Avant : les espèces végétales et animales n'ont pas terminé leur période de reproduction, vous risquez de les déranger.
 - Après : une fois la pluie installée, il est compliqué d'intervenir sans abîmer le terrain. Et la mare risque de se remplir ce qui compliquera le travail.
- Le plus souvent non reliée à un cours d'eau, la mare forestière n'héberge pas **de poissons**. Cette absence explique que de nombreuses espèces d'amphibiens, de batraciens, d'insectes et de mollusques aient pu se développer. Il faut donc **éviter d'en introduire**.